



Prévention des conduites addictives : l'ANACT publie des supports pratiques pour les employeurs

Face aux conduites addictives, la Mildec (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), le réseau Anact-Aract et l'Association Addictions France publient, avec le soutien du groupe Vyv (acteur mutualiste) et de la MSA, trois fiches outils pour aider les organisations à engager une démarche de prévention. Elles donnent des clefs pour réaliser un état des lieux partagé ; identifier les étapes et conduire un projet et mobiliser les acteurs de la structure. Ces documents sont complétés par des témoignages vidéos.

Ces supports proviennent d'une expérimentation, initiée en 2020 et 2021, dans trois pôles régionaux - Centre Val de Loire, Occitanie et La Réunion - qui ont lancé un dispositif d'accompagnement de 18 structures employeurs volontaires.

Selon l'Anact, cette expérimentation a montré que plusieurs pistes d'actions pouvaient être explorées par les entreprises : "faciliter le dialogue en interne sur le sujet des conduites addictives, mettre en place une approche collective de la prévention, identifier des mesures adaptées pour réduire les contraintes de travail favorisant le développement des addictions (par exemple : stress, isolement...), ou encore renforcer les leviers de prévention".